



Mail: mairie@pigm 18 fr

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-033

L'an deux mil vingt-quatre, le douze octobre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice: 13

Date de la convocation: 04 octobre 2024

Présents: 11 Votants: 13

<u>PRESENTS</u>: Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGE, Xavier BERNARD, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS,

Frédérique PAWLOVSKY, Dominique COURILLEAU, Jonathan MAILET

ABSENTS EXCUSES:

Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Céline HENG et Nathalie RIOU qui donne

pouvoir à Jonathan MAILET

SECRETAIRE: Patrick PARFAIT

OBJET: Modification tarifs locations salles communales 2025

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des salles communales pour l'année 2025 conformément au règlement de location des salles communales approuvé par délibération n°2023-031 du 5 novembre 2023 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer au titre de l'année 2025 les tarifs suivants :

TARIFS SALLES COMMUNALES 2025		Habitants ou Associations de Pigny ou Agents de la collectivité de Pigny	Habitants ou Associations HORS Commune Et entreprises
GRANDE SALLE	1 jour	285 €	546 €
	Week-end	396 €	775 €
	Tarif association 1 journée	53 €	
	Tarif association week-end	75 €	
SALLE DES SPORTS	1 jour	125 €	214 €
	Week-end	194 €	325 €
	Tarif association 1 journée	14 €	
	Tarif association week-end	17 €	

- Les associations de Pigny bénéficient d'une réservation d'une salle des fêtes gratuite par an.
- Les candidats aux élections politiques bénéficient d'une mise à disposition gracieuse d'une salle, une fois par campagne électorale.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

ID: 018-211801790-20241012-2024_033-DE

Publié le 18/10/2024



Une caution de garantie d'un montant de :

- 500 € pour la salle des sports
- 900 € de garantie matériel, de 100 € de garantie tri sélectif et de 250 € de garantie ménage pour la grande salle polyvalente devront être versées au moment de la remise des clés
- Les arrhes, d'un montant égal à 50% de la valeur locative de la salle réservée, sont encaissées au moment de la signature de la convention

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citovens.telerecours.fr

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire le : Reçu en Préfecture le :

Publié sur site https://pigny.fr le :